



SEANCE du 19 février 2016

**Présents:**

Mr MEURENS, Aubel - Mr FYON, Baelen - Mr BOLLAND, Blegny - Mr DEWEZ, Dalhem - Mr YLIEFF, Dison - Mr JHOLET, Herve - Mr FRANSOLET, Jalhay - Mme DEJARDIN, Limbourg - Mr SENDEN, Olme - Mr GODIN, Pepinster - Mr WIMMER, Plombières - Mme DANIEL, Soumagne - Mr HOUSSA, Spa - Mr ANCION, Sprimont - Mr BOURY, Theux - Mr D'OUTREMONT, Thimister-Clermont - Mr BELTRAN, Trooz - Mme TARNION, Verviers - Mr NIX, Welkenraedt.

**Excusé(s)** : Messieurs FYON, BOLLAND, ANCION et BELTRAN

**SEANCE PUBLIQUE**

1. **Arrêté de suspension de la Tutelle – Dispositions complémentaires au statut pécuniaire**  
En date du 30 novembre dernier, le Gouverneur de la Province de Liège nous a transmis un arrêté de suspension de la délibération du conseil de zone du 14/10/2015 relative aux dispositions complémentaires du statut pécuniaire du personnel opérationnel de la zone. Les membres du conseil prennent acte de cette suspension concernant les deux points suivants :
  - la majoration des prestations irrégulières des volontaires lors de gardes sous toit les nuit, samedi, dimanche et jour férié (ce point fait l'objet d'un rapport distinct)
  - la professionnalisation des pompiers volontaires dans leur grade de volontaire est refusée ; pour rappel, celle-ci concernait 4 pompiers.***Les délibérations y afférentes ont été prises par le collège du 23 décembre dernier et transmises à la Tutelle afin de respecter les délais ;***
  
2. **Dispositions complémentaires au statut pécuniaire – Prestations irrégulières des volontaires**  
Les services de garde en caserne des pompiers volontaires étant considérées comme des prestations irrégulières, il convient de déterminer la majoration de l'allocation pour prestations irrégulières pour les services de garde en caserne des volontaires.  
Les membres du conseil décident à l'unanimité de :
  - Majorer le taux horaire de l'indemnité de prestations de 1% pour les services de garde en caserne effectués entre 22 et 6 heures (nuit) ;
  - Majorer le taux horaire de l'indemnité de prestations de 1% pour les services de garde en caserne effectués le samedi entre 0 et 24 heures ;
  - Majorer le taux horaire de l'indemnité de prestations de 1% pour les services de garde en caserne effectués le dimanche et les jours fériés légaux entre 0 et 24 heures ;***Les délibérations y afférentes ont été prises par le collège du 23 décembre dernier et transmises à la Tutelle afin de respecter les délais ;***
  
3. **Etat trésorerie - Versements des dotations communales – Situation de caisse au 31/12/2015**  
Les membres du conseil, à l'unanimité,
  - Prennent acte de la situation de caisse de la zone au 31/12/2015.
  - Prennent acte de la situation de la trésorerie au 09/02/2016 pour un total de 2.077.381,70 €.

4. Dotations communales 2016 – Régularisation après transfert du matériel non roulant  
Les membres du conseil, à l'unanimité, prennent acte des nouvelles répartitions des dotations communales après intégration des montants définitifs d'amortissement du matériel roulant et non roulant. L'information sera transmise à chaque administration communale.
  
5. Procédure de facturation – Fixation du montant des frais administratifs  
Les membres du conseil, à l'unanimité, prennent acte de la procédure de facturation appliquée à la zone et fixent le montant des frais administratifs à 8 €.
  
6. Recrutement d'ambulanciers volontaires non pompiers  
Les membres du conseil, à l'unanimité,
  - Déclarent la vacance de l'emploi de membre du personnel ambulancier volontaire
  - Approuvent le règlement de sélection
  - Autorise la procédure de recrutement conformément à l'AR du 23/08/2014, en vue de la constitution d'une réserve de recrutement et sous réserve de l'approbation des autorités de Tutelle
  - Déterminent la composition du jury comme suit :
    - Le Président et les deux Vice-Présidents
    - Le Commandant de zone, ff
    - David COLLYN, moniteur d'éducation physique, pour l'épreuve physique
    - Le Capitaine QUOIBACH, pour l'épreuve orale
  
7. Mise en disponibilité pour maladie du personnel administratif – Délégation au collège  
Les membres du conseil décident, à l'unanimité des membres présents, d'accorder la délégation au collège pour prononcer la disponibilité pour maladie des agents administratifs ;

*Les membres du conseil de zone charge la secrétaire de zone de transmettre la présente liste des délibérations et ses annexes éventuelles aux autorités de tutelle conformément aux dispositions réglementaires applicables.*

**PAR LE CONSEIL :**

Corinne LIEGEOIS,

  
Secrétaire

Vincent BASTIN,

  
Commandant, ff

Philippe BOURY,

  
Président